
RAPPORT D'ACTIVITE DE L'ADOES 2021



SOMMAIRE

1 - Les instances de l'ADOES	page 2
2 - L'organisation générale de l'ADOES	page 3
2.1. L'organisation et les prestations	
2.2. La politique tarifaire	
2.3. Les formations en 2021	
3 - Le détail des formations proposées en 2021	page 5
4 - Les événements marquants en 2021	page 14

1 – Les instances de l'ADOES

1.1. Le Conseil d'Administration

En 2021, le Conseil d'Administration était composé de 9 membres :

- CEMEA : Jean-Luc PIEUCHOT
- Confédération des MJC : Patrick CHENU
- Eclaireuses Eclaireurs de France : Céline SCHWARTZ remplacée en fin d'année 2021 par Isabelle SCHMITT
- Fédération des Francas : Didier JACQUEMAIN
- Fédération Léo Lagrange : Olivier HINDERMEYER
- Fédération des PEP : Agnès BATHIANY
- La Ligue de l'enseignement : Alain CORDESSE
- UFCV : Agathe BARNAY
- Une structure désignée par la Ligue de l'Enseignement : poste non pourvu.

Il s'est réuni à 2 reprises en 2021 : les 21 mai et 25 novembre.

Le Bureau est composé comme suit :

- Président : Alain CORDESSE,
- Vice-Présidente : Agathe BARNAY,
- Secrétaire : Didier JACQUEMAIN,
- Trésorier : Jean-Luc PIEUCHOT.

1.2. L'Assemblée Générale Ordinaire

Une **Assemblée Générale Ordinaire** s'est réunie le 11 juin 2021, en présence du Commissaire aux comptes. Cette AGO a permis :

- d'approuver le compte-rendu de l'Assemblée Générale du 3 juillet 2020,
- d'examiner et approuver le rapport d'activité 2020,
- de donner quitus au trésorier pour sa gestion, d'adopter les comptes et d'affecter le résultat au report à nouveau,
- d'évoquer la certification Qualiopi obtenue par l'ADOES après l'audit de conformité qui s'est déroulée les 2 et 3 juin 2021.
- de renouveler Pascal CIRIO / COFREC dans ses fonctions de commissaire au comptes pour l'ADOES jusqu'en 2026,

2 – L'organisation générale de l'ADOES

2.1. L'Organisation et les prestations

L'ADOES est l'organisme de formation adossé à Hexopée.

Les intervenants de l'ADOES sont des salariés d'Hexopée, juristes de formation, dans le cadre de conventions de mise à disposition, avec un remboursement à l'euro l'euro. Les intervenants sont également des prestataires extérieurs, avec lesquels ADOES conclut des conventions de prestation de services.

L'offre de formations d'ADOES se décline au travers de trois cadres :

- En réponse aux appels d'offres formulés par des OPCO, en particulier celui lancé par Uniformation dans le cadre du catalogue de la branche ÉCLAT (ex-Animation).
- Des formations à la carte, organisées en « intra », en réponse aux sollicitations des adhérents d'Hexopée et du Synofdes.
- Des formations issues du catalogue d'ADOES, organisées en « inter » et mêlant ainsi les stagiaires issus de différentes entreprises, dont la majorité sont adhérentes d'Hexopée ou au Synofdes.

Conformément aux statuts de l'association, les thématiques abordées sont celles correspondant à la fonction « employeur » : droit social, ressources humaines, gestion d'association...

Les formations dites à la carte sont construites sur mesure, contextualisées et adaptées aux enjeux identifiés par la structure demandeuse. L'équipe de formation co-construit un programme avec cette dernière afin de répondre au mieux à ses attentes. Les formations ont généralement lieu dans les locaux de l'adhérent.

Les formations organisées en inter sont promues sur le site Internet d'ADOES et répondent aux attentes d'une majorité des adhérents, repérées grâce aux diagnostics de besoins menés début 2019 puis au mois de septembre 2021.

2.2. La politique tarifaire

En 2021, les tarifs appliqués aux différents types de formations (inter et intra) correspondent à la conciliation des trois objectifs fixés sur décision du Conseil d'Administration en 2019 : celui de l'adéquation du service rendu aux besoins des adhérents, l'accessibilité tarifaire, mais aussi celui de la soutenabilité financière de l'association.

2.3. Les formations en 2021

L'ADOES a mis en place 56 sessions de formations en 2021, réparties comme suit :

- 19 sessions en réponse à l'appel d'offres du catalogue de formation de la branche ÉCLAT via Uniformation ;
- 13 sessions de formation à la carte (en intra-entreprise) ;

- 24 sessions de formation du catalogue ADOES (en inter-entreprises).

En raison de la crise sanitaire, des confinements imposés et des nouvelles habitudes de travail à distance, **la majorité des sessions de formation se sont tenues à distance** :

- 14 sessions dans le cadre du catalogue de la branche ÉCLAT (Uniformation).
- 10 sessions intra-entreprises.
- 21 sessions inter-entreprises.

Les 56 sessions de formation (contre 31 en 2020) représentent, en cumul, 6713 heures de formation en 2021 (+31% par rapport à 2020), réparties sur 107,5 jours.

En 2021, ces actions de formation ont été dispensées auprès de **570 stagiaires qui ont reçu un certificat de réalisation**, soit une hausse de 65.7% par rapport à 2020.

Le total des produits s'élève à 245 486 euros en 2021, soit une hausse de 27,9% par rapport à 2020.

La hausse des produits et du nombre de formations dispensées en 2021 comparé à 2020 s'explique par le développement du nombre de formations inter-entreprises avec la programmation de nouvelles thématiques RH, notamment axées la mise en œuvre de l'avenant 182 de la convention collective ECLAT. De plus, la programmation des formations ADOES a pu se faire pour la majorité en format distanciel. Un an après le début de la crise sanitaire en 2020, des habitudes de travail à distance ont été prises par les bénéficiaires qui sont devenus demandeurs de ce type format.

3 – Le détail des formations dispensées en 2021

Formation	Association / Organisme demandeur	Lieu	Nombre de jours	Nombre d'heures	Nombre de participants
FORMATIONS APPEL D'OFFRES UNIFORMATION					
Choisir le bon contrat de travail dans la branche de l'Animation*	Uniformation dans le cadre du catalogue de Branche ÉCLAT	FOAD	2 jours	13 heures	9
		Sous-total	2 jours	13 heures	9
		<i>Vs 2020</i>	<i>2 jours</i>	<i>14 heures</i>	<i>7</i>
		<i>Vs 2019</i>	<i>4 jours</i>	<i>26 heures</i>	<i>15</i>
		<i>Vs 2018</i>	<i>2 jours</i>	<i>13 heures</i>	<i>6</i>
Contrats et payes des animateurs techniciens et professeurs*	Uniformation dans le cadre du catalogue de Branche ÉCLAT	FOAD	3 jours	18 heures	7
		FOAD	3 jours	18 heures	3
		Sous-total	6 jours	36 heures	10
		<i>Vs 2020</i>	<i>3 jours</i>	<i>21 heures</i>	<i>7</i>
		<i>Vs 2019</i>	<i>3 jours</i>	<i>20 heures</i>	<i>5</i>
		<i>Vs 2018</i>	<i>3 jours</i>	<i>20 heures</i>	<i>7</i>
		<i>Vs 2017</i>	<i>6 jours</i>	<i>40 heures</i>	<i>11</i>
<i>Vs 2016</i>	<i>12 jours</i>	<i>72 heures</i>	<i>34</i>		
	<i>Vs 2015</i>	<i>12 jours</i>	<i>72 heures</i>	<i>40</i>	
Contrats et payes dans l'animation*	Uniformation dans le cadre du catalogue de Branche ÉCLAT	FOAD	4 jours	25 heures	10
		FOAD	4 jours	25 heures	8
		FOAD	4 jours	25 heures	11
		Alfortville	4 jours	25 heures	7
		Lyon	4 jours	25 heures	11
		Poitiers	4 jours	25 heures	7
		Sous-total	24 jours	150 heures	54
<i>Vs 2020</i>	<i>19 jours</i>	<i>121 heures</i>	<i>49</i>		

		Vs 2019	24 jours	150 heures	64
		Vs 2018	24 jours	150 heures	59
		Vs 2017	20 jours	125 heures	53
		Vs 2016	24 jours	156 heures	57
		Vs 2015	20 jours	130 heures	57
Formation	Association / Organisme demandeur	Lieu	Nombre de jours	Nombre d'heures	Nombre de participants
La vie du contrat de travail : gérer les modifications et les périodes de suspension du contrat de travail *	Uniformation dans le cadre du catalogue de Branche ÉCLAT	FOAD	2 jours	13 heures	9
		FOAD	2 jours	13 heures	10
		FOAD	2 jours	13 heures	6
		Sous-total	6 jours	39 heures	25
		<i>Vs 2020</i>	<i>4 jours</i>	<i>28 heures</i>	<i>27</i>
		<i>Vs 2019</i>	<i>6 jours</i>	<i>39 heures</i>	<i>26</i>
		<i>Vs 2018</i>	<i>2 jours</i>	<i>13 heures</i>	<i>9</i>
<i>Vs 2017</i>	<i>6 jours</i>	<i>39 heures</i>	<i>24</i>		
<i>Vs 2016</i>	<i>8 jours</i>	<i>52 heures</i>	<i>36</i>		
<i>Vs 2015</i>	<i>8 jours</i>	<i>52 heures</i>	<i>34</i>		
Gérer le temps de travail dans la Branche de l'Animation *	Uniformation dans le cadre du catalogue de Branche ÉCLAT	FOAD	3 jours	19,5 heures	11
		FOAD	2 jours	19,5 heures	12
		FOAD	3 jours	19,5 heures	8
		Sous-total	8 jours	58,5 heures	31
		<i>Vs 2020</i>	<i>9 jours</i>	<i>63 heures</i>	<i>27</i>
		<i>Vs 2019</i>	<i>18 jours</i>	<i>120 heures</i>	<i>46</i>
		<i>Vs 2018</i>	<i>15 jours</i>	<i>00 heures</i>	<i>42</i>
<i>Vs 2017</i>	<i>15 jours</i>	<i>100 heures</i>	<i>42</i>		
<i>Vs 2016</i>	<i>12 jours</i>	<i>78 heures</i>	<i>65</i>		
<i>Vs 2015</i>	<i>10 jours</i>	<i>65 heures</i>	<i>44</i>		
		FOAD	3 jours	19,5 heures	4

Gérer la fin du contrat de travail dans la Branche de l'Animation *	Uniformation dans le cadre du catalogue de Branche ÉCLAT	Nantes	3 jours	19,5 heures	8
		Alfortville	3 jours	19,5 heures	5
		Sous-total	9 jours	58,5 heures	17
		<i>Vs 2020</i>	<i>3 jours</i>	<i>21 heures</i>	<i>5</i>
		<i>Vs 2019</i>	<i>6 jours</i>	<i>40 heures</i>	<i>12</i>
		<i>Vs 2018</i>	<i>9 jours</i>	<i>60 heures</i>	<i>19</i>
		<i>Vs 2017</i>	<i>9 jours</i>	<i>60 heures</i>	<i>21</i>
Construire sa politique de formation / accompagner le développement des compétences des collaborateurs *	Uniformation dans le cadre du catalogue de Branche ÉCLAT	FOAD	4 jours	14 heures	8
		Sous-total	4 jours	14 heures	8
Sous-total formations « Appel d'offres UNIFORMATION » 19 sessions		Sous-total	59 jours	369 heures	154
		<i>Vs 2020</i>	<i>40 jours</i>	<i>268 heures</i>	<i>122</i>
		<i>Vs 2019</i>	<i>61 jours</i>	<i>395 heures</i>	<i>168</i>
		<i>Vs 2018</i>	<i>55 jours</i>	<i>366 heures</i>	<i>142</i>
		<i>Vs 2017</i>	<i>56 jours</i>	<i>364 heures</i>	<i>151</i>
		<i>Vs 2016</i>	<i>65 jours</i>	<i>412 heures</i>	<i>182</i>
		<i>Vs 2015</i>	<i>62 jours</i>	<i>391 heures</i>	<i>205</i>

FORMATIONS A LA CARTE (INTRA) 2021

Formation	Association / Organisme demandeur	Lieu	Nombre de jours	Nombre d'heures	Nombre de participants
Panorama des principales obligations légales de l'employeur	Ligue de l'Enseignement	Paris	2 jours	14 heures	13
Organiser sa veille juridique (les bonnes méthodes)	CIBC Auvergne-Rhône-Alpes	FOAD	1 jour	5 heures	13
Avenant 182 : le nouveau système de rémunération dans la branche ECLAT	Les PEP 34	FOAD	1 jour	7 heures	10
	Les Francas Charente-Maritime	Périgny (17)	1 jour	7 heures	15
	FRMJC Bretagne Pays de la	FOAD	1 jour	7 heures	17

	Loire				
	FRMJ Bretagne Pays de la Loire	FOAD	1 jour	7 heures	16
Choix du contrat de travail et gestion du temps de travail Animation et Sport	La Ligue de l'Enseignement	FOAD	2 jours	14 heures	8
	La Ligue de l'Enseignement	FOAD	2 jours	14 heures	13
Comprendre et mettre en place le RGPD	Association des MJC de Savoie	FOAD	2 jours	14 heures	9
	La Ligue de l'Enseignement fédération Meurthe et Moselle	Nancy	2 jours	14 heures	8
Contrats et payes des CDD et CEE dans l'Animation	Eclaireuses et Eclaireurs de France	FOAD	2 jours	14 heures	8
Mettre en œuvre la classification dans la branche des OF	SJT	FOAD	1 jour	7 heures	6
	Poinfor	FOAD	0.5 jour	3.5 heures	9
Sous-total formations « A la carte » 13 sessions		Sous-total <i>Vs 2020</i> <i>Vs 2019</i> <i>Vs 2018</i>	18,5 jours <i>6 jours</i> <i>19,5 jours</i> <i>5,5 jours</i>	127,5 heures <i>40 heures</i> <i>128,5 heures</i> <i>36 heures</i>	145 <i>50</i> <i>83</i> <i>33</i>
FORMATIONS CATALOGUE ADOES (INTER) 2021					
Aller vers la certification Qualiopi	2 sessions	FOAD	2 jours	14 heures	14
		FOAD	2 jours	12 heures	11
Anticiper les besoins en compétences de sa structure et accompagner les évolutions	1 session	FOAD	3 jours	18 heures	5
Avenant 182, le nouveau système de rémunération dans la branche ECLAT	6 sessions	Alfortville	1 jour	7 heures	15
		Lyon	1 jour	7 heures	12
		FOAD	1 jour	7 heures	14
		FOAD	1 jour	7 heures	13
		FOAD	1 jour	7 heures	14
		FOAD	1 jour	7 heures	12
Mettre en œuvre la classification de la	2 sessions	FOAD	1 jour	7 heures	11

branche ECLAT		FOAD	1 jour	7 heures	11
Préparer les indicateurs de l'entretien de maîtrise professionnelle de la branche ECLAT	2 sessions	FOAD	1 jour	7 heures	11
		FOAD	1 jour	7 heures	11
Rédiger ou actualiser une fiche de poste	2 sessions	FOAD	1 jour	7 heures	11
		FOAD	1 jour	7 heures	11
Entretiens annuels et professionnels : cible managers	3 sessions	FOAD	1 jour	7 heures	10
		FOAD	1 jour	7 heures	12
		FOAD	1 jour	7 heures	12
Gérer son stress et celui de son équipe en contexte de crise	1 session	FOAD	1 jour	7 heures	10
Nouveaux modes de management : développer le collaboratif	2 sessions	FOAD	2 jours	14 heures	11
		FOAD	2 jours	14 heures	12
Remobiliser son équipe en contexte de crise	1 session	FOAD	2 jours	14 heures	8
L'essentiel des obligations de l'employeur	2 sessions	FOAD	1 jour	7 heures	11
		Alfortville	1 jour	7 heures	9
Sous-total formations « Catalogue ADOES - Inter » - 24 sessions	Sous-total		31 jours	212 heures	271
	Vs 2020		26 jours	182 heures	172
	Vs 2019		14 jours	98 heures	113
	Vs 2018		3 jours	21 heures	29
Bilan global des formations ADOES 2021	2021		107.5 jours	708.5 heures	559
	Vs 2020		72 jours	490 heures	344
	Vs 2019		94,5 jours	621,5 heures	364
	Vs 2018		63,5 jours	413 heures	204

Bilan synthétique des formations ADOES sur les 3 dernières années												
Année	Appel d'offres UNIFORMATION				A la carte (intra)				Catalogue ADOES (inter)			
	Heures	Stagiaires	Produits	Part produits global	Heures	Stagiaires	Produits	Part Produits global	Heures	Stagiaires	Produits	Part Produits global
2018	366	142	108 118	91 %	36	33	5 369	4 %	21	29	5 942	5 %
2019	395	168	120 550	61 %	128,5	83	23 850	12 %	98	113	52 850	27 %
2020	268	122	78 571	41 %	40	50	8 700	4 %	182	172	104 610	55 %
2021	369	154	108 969	44 %	127,5	145	22 607	9 %	212	271	112 837	46 %

Détail des formations ADOES en 2021

Choisir le bon contrat de travail dans la CCN ÉCLAT et maîtriser les obligations de l'employeur en matière d'embauche

Objectifs pédagogiques de la formation :

- Choisir le bon contrat de travail dans la Convention collective Eclat
- Choisir la classification du salarié adaptée au poste
- Connaître et maîtriser le processus d'embauche d'un salarié de la Convention Collective Eclat et les obligations sociales et administratives liées à l'embauche

Contrats et payes des animateurs techniciens et professeurs

Objectifs pédagogiques de la formation :

- Connaître les principes et les particularités du statut animateur-technicien et professeur.
- Savoir gérer les modifications des contrats de travail.
- Connaître les éléments conventionnels de rémunération et notamment les nouveautés applicables au 1^{er} janvier 2022 à la suite de l'avenant 182.
- Connaître les obligations sociales spécifiques dans la branche et réaliser les payes des animateurs-techniciens et professeurs.

Contrats et payes de la branche ÉCLAT

Objectifs pédagogiques de la formation :

- Connaître les particularités des contrats de travail de la branche Éclat,
- Savoir gérer les modifications des contrats de travail,
- Connaître les éléments conventionnels de rémunération et notamment les nouveautés applicables au 1^{er} janvier 2022 à la suite de l'avenant 182,
- Connaître les obligations sociales spécifiques dans la branche et réaliser les payes des statuts atypiques.

La vie du contrat de travail dans la branche ÉCLAT - modifications et suspensions du contrat de travail

Objectifs pédagogiques de la formation :

- Mettre en œuvre une modification du contrat de travail ou un changement des conditions de travail du salarié.
- Gérer l'ensemble des congés des salariés dans le respect des règles légales et conventionnelles.
- Faire face aux absences des salariés dans le respect des règles légales et conventionnelles.

Gérer le temps de travail des salariés dans la branche ÉCLAT

Objectifs pédagogiques de la formation :

- Gérer le planning des salariés, quelle que soit leur organisation du temps de travail, conformément aux règles de la CCN Éclat.
- Faire travailler les salariés en dehors de leurs horaires habituels en respectant l'ensemble des règles légales et conventionnelles et en anticipant les conséquences

que peuvent avoir ces fluctuations horaires.

Gérer la fin du contrat de travail dans la Branche ÉCLAT

Objectifs pédagogiques de la formation :

- Gérer la rupture du contrat de travail en respectant l'ensemble des dispositions légales et conventionnelles
- Gérer l'ensemble des formalités liées à la fin d'un contrat de travail
- Calculer les indemnités dues à la fin du contrat

Construire le plan de développement des compétences dans la branche ECLAT

Objectifs pédagogiques de la formation :

- Identifier les besoins de formation professionnelle dans l'entreprise.
- Comprendre les différents dispositifs existants afin de les mobiliser.
- Formaliser le projet de formation de l'entreprise et de ses salariés.

Organiser sa veille juridique, les bonnes méthodes

Objectifs pédagogiques de la formation :

- Identifier l'articulation entre les différents textes juridiques, et plus spécifiquement en droit du travail (convention collective, accord d'entreprise, règlement intérieur, contrat de travail...)
- Avoir les bons réflexes pour appliquer les bonnes dispositions
- Collecter, trier et hiérarchiser les informations juridiques pertinentes

Mettre en œuvre la classification dans la branche des Organismes de Formation

Objectifs pédagogiques de la formation :

Décrypter l'accord de classification et étudier les conséquences de la nouvelle grille de classification :

-Connaître et appliquer les critères classants et bonifications

- Appliquer le salaire de base conventionnel et déterminer le statut du salarié au regard de la nouvelle grille de classification

Nouveaux modes de management : développer le collaboratif

Objectifs pédagogiques de la formation :

- Evaluer les enjeux du travail collaboratif pour sa structure
- Intégrer les outils collaboratifs dans ses méthodes de travail et son management
- Développer une posture collaborative avec ses équipes
- Mettre en place un environnement de travail qui favorise la coopération

Conduire les entretiens professionnels et les entretiens annuels (cible manager)

Objectifs pédagogiques de la formation :

- Distinguer l'entretien annuel et l'entretien professionnel
- Intégrer les entretiens dans ses pratiques managériales
- Identifier les qualités d'une bonne communication
- S'entraîner à la conduite d'entretien

Comprendre et mettre en place le RGPD

Objectifs pédagogiques de la formation :

- Découvrir les formalités obligatoires du Règlement Général sur la Protection des Données et cerner les aspects juridiques
- Comprendre l'importance des obligations du RGPD
- Comprendre la notion de donnée à caractère personnel et mettre en place les outils et procédures pour sécuriser ces données
- Maîtriser la mise en œuvre d'un traitement
- Mettre en conformité les traitements déjà existants

Aller vers la certification Qualiopi

Objectifs pédagogiques de la formation :

Permettre aux participants :

- d'arriver à l'audit en totale confiance ;
- d'identifier les bénéfices à attendre de cette procédure pour leur organisme.

En particulier :

- S'approprier le référentiel et ses exigences (critères, indicateurs, éléments de preuve, ...) ;
- S'approprier les différents outils
- Comprendre les modalités d'audit ;
- Mettre en œuvre le processus de préparation de l'organisme à l'audit (mobilisation des équipes, structuration et validation des éléments de preuve, audit interne ...).

Négocier un accord d'entreprise (au catalogue – session annulée)

Objectifs pédagogiques de la formation :

- S'approprier le cadre juridique de la négociation et ses enjeux
- Préparer et mener efficacement la négociation
- Identifier les attitudes à adopter et les erreurs à ne pas commettre

L'essentiel des obligations de l'employeur

Objectifs pédagogiques de la formation :

- Aborder et maîtriser les principes fondamentaux du droit du travail pour une utilisation concrète
- Connaître les principaux droits et les principales obligations de l'employeur dans la relation de travail avec le salarié
- Détecter les points-clés juridiques pour sécuriser ses décisions et éviter les risques contentieux
- Gagner en autonomie dans la gestion du contrat de travail

Anticiper les besoins en compétences de sa structure et accompagner les évolutions

Objectifs pédagogiques de la formation :

- Comprendre les enjeux d'une gestion prévisionnelle des compétences et des emplois
- Savoir piloter et animer efficacement la mise en place d'une gestion prévisionnelle au sein de sa structure
- S'approprier les différents outils
- Mobiliser l'ensemble des acteurs pour faire de cette gestion prévisionnelle un réel levier de changement

Avenant 182 : le nouveau système de rémunération de la branche ECLAT

Objectifs pédagogiques de la formation :

- Connaître l'ensemble des nouveaux dispositifs et éléments conventionnels de rémunération de l'avenant.
- Détecter les points d'attention pour sécuriser la mise en œuvre et éviter les risques contentieux avec les salariés.
- Préparer la mise en place l'avenant 182 au sein de votre structure.

Mettre en œuvre la classification de la branche ECLAT

Objectifs pédagogiques de la formation :

- Maîtriser les éléments de la classification et de la rémunération inscrits dans la branche ÉCLAT
- Réduire les risques juridiques liés à cette application.

Rédiger ou actualiser une fiche de poste

Objectifs pédagogiques de la formation :

- Identifier les fiches de poste comme un outil central de la gestion RH permettant de répondre à plusieurs obligations conventionnelles.
- Connaître les modalités de recueil et de rédaction des fiches de poste.
- Savoir établir la méthodologie pour actualiser les fiches de poste existantes.

Préparer les indicateurs de l'entretien de maîtrise professionnelle pour la branche ECLAT

Objectifs pédagogiques de la formation :

- Alimenter la réflexion sur la Gestion des RH en partant d'une obligation conventionnelle.
- Identifier les principaux enjeux de cette nouvelle disposition.
- Renforcer les savoir-faire pour préparer le suivi et les entretiens à venir.

Remobiliser son équipe en contexte de crise

Objectifs pédagogiques de la formation :

- Considérer les besoins et ressorts individuels pour recréer une dynamique collective.
- Apprendre ensemble des expériences passées.
- Identifier les opportunités des situations d'adaptation à divers contextes pour remobiliser autour d'un objectif commun.

- Rétablir la confiance et la synergie dans l'équipe.

Gérer son stress et celui de son équipe en contexte de crise

Objectifs pédagogiques de la formation :

- Décrypter le vécu de la crise de COVID et de ses impacts psycho-sociaux
- Détecter ses signes de stress et de fatigue en tant que manager
- S'outiller pour prendre soin de soi et de son équipe dans une crise durable

4- Les évènements marquants en 2021

Obtention de la certification Qualiopi

L'ADOES a obtenu la certification Qualiopi au mois de juin 2021. Le rapport d'audit a souligné la forte volonté d'adaptation des formations au contexte et aux attentes des stagiaires ainsi que la part significative des temps de formations dédiés aux cas et problématiques de chacun. Il mentionne également l'expertise pointue des formateurs, l'alternance des approches méthodologiques et pédagogiques mobilisées, et le travail systématique sur les situations réelles des participants.

Une majorité de formations à distance

L'année 2021 a été marquée par la continuité de la crise sanitaire de la Covid 19. L'ADOES a su continuer à s'adapter à ce contexte particulier en proposant la majorité de ses formations en format distanciel.

Des nouvelles thématiques de formation

Le catalogue de formations de l'ADOES s'est enrichi cette année de **2 nouvelles thématiques axées sur le management** en réponse à l'impact de la crise sanitaire sur les organisations : « Gérer son stress et celui de son équipe en contexte de crise » et « Remobiliser son équipe en contexte de crise ».

L'ADOES a également programmé **4 nouvelles formations pour préparer au mieux les employeurs dans la mise en œuvre de l'avenant 182** de la convention collective ECLAT entré en vigueur le 1^{er} janvier 2022 :

-Une formation axée sur les nouvelles dispositions de l'avenant 182 : « Le nouveau système de rémunération dans la branche ECLAT »

-3 formations RH pour préparer les employeurs à leurs nouvelles obligations :

- « Rédiger ou actualiser une fiche de poste »
- « Mettre en œuvre la classification dans la branche ECLAT »
- « Préparer les indicateurs de l'entretien de maîtrise professionnelle »

Enfin, l'ADOES s'est adapté aux besoins des bénéficiaires en animant **2 nouvelles thématiques de formation sur mesure** : « Organiser sa veille juridique, les bonnes méthodes » et « Mettre en œuvre la classification dans la branche des OF ».

Un nouvel intervenant

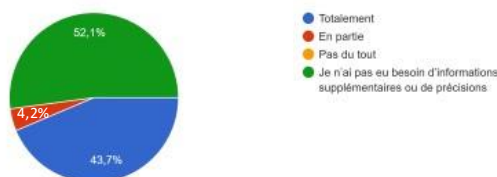
L'ADOES a noué un nouveau partenariat avec **Comptoir des RH**, un cabinet spécialiste de l'accompagnement RH des structures, s'agissant notamment de la formalisation de process RH découlant de l'avenant 182 dans la branche ECLAT ; et de manière générale dans l'outillage RH des petites structures associatives. Comptoir des RH anime pour l'ADOES les 3 formations RH pour la mise en œuvre de l'avenant 182 dans la branche ECLAT : « Rédiger ou actualiser une fiche de poste », « Mettre en œuvre la classification dans la branche ECLAT », et « Préparer les indicateurs de l'entretien de maîtrise professionnelle ».

5- La satisfaction des stagiaires aux formations ADOES (enquête réalisée en septembre 2021 auprès des stagiaires ayant suivi des formations ADOES entre 2020 et 2021).

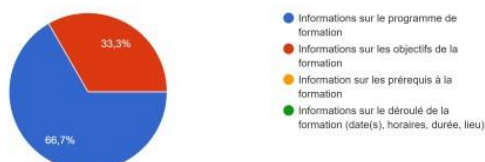
Avez-vous obtenu toutes les informations nécessaires sur le déroulé de la formation avant le début de la formation ?



Si vous nous avez contacté pour une demande d'informations supplémentaires ou des précisions sur le déroulé de la formation, les réponses apportées étaient-elles claires ?

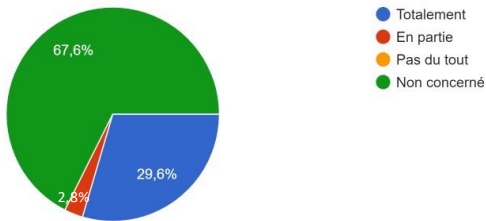


Si les informations apportées n'étaient pas totalement claires, précisez l'objet de votre demande :

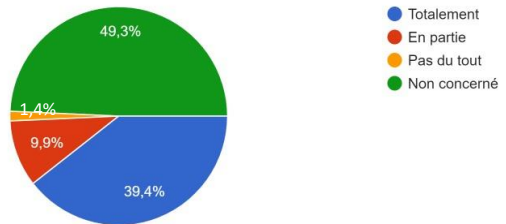


Satisfaction des stagiaires d'une formation inter-entreprises ou intra-entreprises (71/78 répondants)

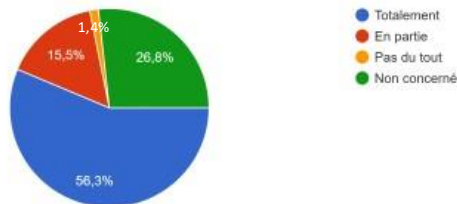
Si la formation à laquelle vous avez participé s'est déroulée en présentiel, le lieu était-il accessible ?



Les outils pédagogiques et le matériel utilisés pendant la formation en présentiel étaient-ils satisfaisants ?



Si la formation à laquelle vous avez participé s'est déroulée en distanciel, les outils pédagogiques étaient-ils adaptés ?



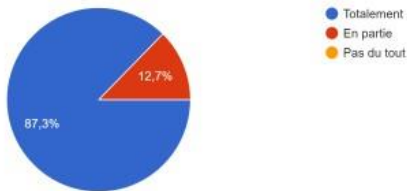
A noter

On remarque que la part de répondant se déclarant n'être « pas du tout » satisfait, concerne une session de formation ayant eu lieu début 2020. Cette formation abordait une nouvelle thématique, elle a depuis évoluée pour répondre au mieux aux besoins des participants.

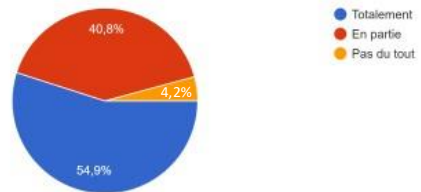
Satisfaction des stagiaires d'une formation **inter-entreprises** ou **intra-entreprises** (71/78 répondants)



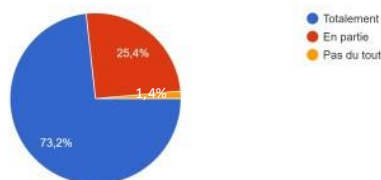
Le programme de la formation correspondait-il à celui qui vous avait été annoncé ?



Avez-vous mis à profit cette formation dans votre pratique professionnelle ?



Etes-vous satisfait de la qualité des supports pédagogiques qui vous ont été transmis ?



A noter

On remarque que la part de répondant se déclarant n'être « pas du tout » satisfait de la qualité des supports pédagogiques, concerne une session de formation ayant eu lieu début 2020. Cette formation abordait une nouvelle thématique, elle a depuis évoluée pour répondre au mieux aux besoins des participants.

Satisfaction des stagiaires d'une formation **inter-entreprises** ou **intra-entreprises** (71/78 répondants)



« Dans la globalité toutes les formations suivies se sont très bien déroulées, des contenus adaptés et des formateurs(trices) très à l'écoute et pro»

« ADOES ne peut pas améliorer grand chose ; c'est le temps qu'il manque au salarié pour profiter pleinement des contenus, assimiler et tout mettre en pratique»

« Bonne formation, formateur agréable et très pro»

« Aller plus loin dans la formation»